

CDG 35 - Service Interrégional des Concours
Village des Collectivités Territoriales
1 avenue de Tizé
CS 13600
35236 THORIGNE-FOUILLARD CEDEX

Rapport du Président du jury

Concours d'ASSISTANT TERRITORIAL QUALIFIE DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES

Session 2011

Spécialités :

Musée
Bibliothèque
Archives
Documentation

I. CONCOURS D'ASSISTANT TERRITORIAL QUALIFIE DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES GRAND OUEST.....	3
A. Calendrier.....	3
B. Inscriptions.....	3
C. Postes ouverts.....	3
D. Répartition des admis à concourir.....	4
E. Sélection.....	4
II. CANDIDATS.....	4
A. Origine géographique.....	4
B. Répartition hommes-femmes.....	5
C. Tranches d'âge.....	5
D. Choix de l'épreuve facultative.....	6
III. EPREUVES ECRITES D'ADMISSIBILITE.....	7
A. Déroulement.....	7
B. Nature des épreuves et analyse des résultats.....	7
C. Signes distinctifs.....	11
D. Candidats admissibles.....	11
IV. EPREUVES ORALES D'ADMISSION	12
A. Déroulement.....	12
B. Résultats des épreuves.....	12
C. Candidats admis.....	13
D. Préparation aux épreuves.....	14
V. CONCLUSION.....	14

Le concours d'assistant territorial qualifié de conservation du patrimoine et des bibliothèques a été organisé par le Service Interrégional des Concours adossé au Centre de Gestion d'Ille et Vilaine pour les collectivités et établissements publics des quatorze départements du Grand Ouest (Bretagne, Basse et Haute Normandie, Pays de la Loire).

I. CONCOURS D'ASSISTANT TERRITORIAL QUALIFIE DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES GRAND OUEST

A. Calendrier

Période d'inscription	15 février au 17 mars 2011
Période de dépôt des dossiers	15 février au 9 mars 2011
Date limite de retour des dossiers	17 mars 2011
Épreuves d'admissibilité	25 mai 2011
Épreuves d'admission	22 septembre 2011 pour l'épreuve facultative de langue 18 au 20 octobre 2011 pour l'épreuve de conversation et l'épreuve facultative de T.A.I. ¹
Publication des résultats	24 novembre 2011

B. Inscriptions

1 842 candidats ont retiré un dossier d'inscription :

- 1 781 par Internet (96,6 %)
- et 61 par courrier ou à l'accueil du CDG 35.

1 830 candidats ont retourné leur dossier d'inscription dans les délais et 12 dossiers ont été refusés car envoyés hors délai. 67 candidats n'ont pas été admis à concourir.

Au total, 1 763 candidats ont été admis à concourir.

En ce qui concerne le concours externe, 121 candidats ont présenté une équivalence de diplôme.

C. Postes ouverts

Le **nombre total de postes ouverts s'élève à 73**, répartis de la manière suivante, selon les différentes voies de concours et les spécialités :

VOIES de CONCOURS	NOMBRE DE POSTES OUVERTS par SPECIALITE				
	Musée	Bibliothèque	Archives	Documentation	TOTAL
Externe	7	26	4	2	39
Interne	4	18	3	1	26
3 ^{ème} concours	2	5	1	0	8
TOTAL	13	49	8	3	73

67% des postes sont ouverts dans la spécialité bibliothèque, contre 4% pour la spécialité documentation.

¹ T.A.I : Traitement automatisé de l'information

D. Répartition des admis à concourir

Les 1 763 candidats admis à concourir étaient répartis comme suit selon les voies de concours et les spécialités :

SPECIALITES	NOMBRE D'ADMIS A CONCOURIR			
	Externe	Interne	3 ^{ème} concours	TOTAL
Musée	533	84	18	635
Bibliothèque	406	482	52	940
Archives	106	49	3	158
Documentation	25	5	0	30
TOTAL	1 070	620	73	1 763
	60,69%	35,17%	4,14%	

E. Sélection

Nombre de candidats admis à concourir pour un poste, selon la spécialité et la voie de concours choisies.

	Musée	Bibliothèque	Archives	Documentation
Externe	76	16	27	13
Interne	21	27	16	5
3 ^{ème} concours	9	10	3	-

Pour le concours externe, la sélection est très forte pour la spécialité musée (1 poste pour 76 admis à concourir), et moins forte pour la spécialité documentation (1 poste pour 13 admis à concourir).

II. CANDIDATS

A. Origine géographique

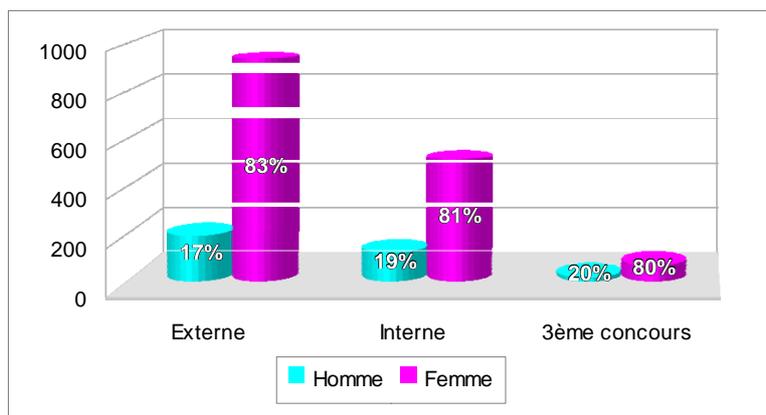
Les candidats convoqués sont domiciliés dans 59 départements différents.

REGION D'ORIGINE	NOMBRE D'ADMIS A CONCOURIR	
	Effectifs	TOTAL
Bretagne	635	1 615 soit 91,6% des convoqués
Pays de la Loire	583	
Basse Normandie	219	
Haute Normandie	178	
Hors Grand Ouest	148	148 soit 8,4% des convoqués

36% des candidats admis à concourir habitent l'un des 4 départements bretons (dont 41% en Ille et Vilaine).

B. Répartition hommes-femmes

Répartition des inscrits par sexe



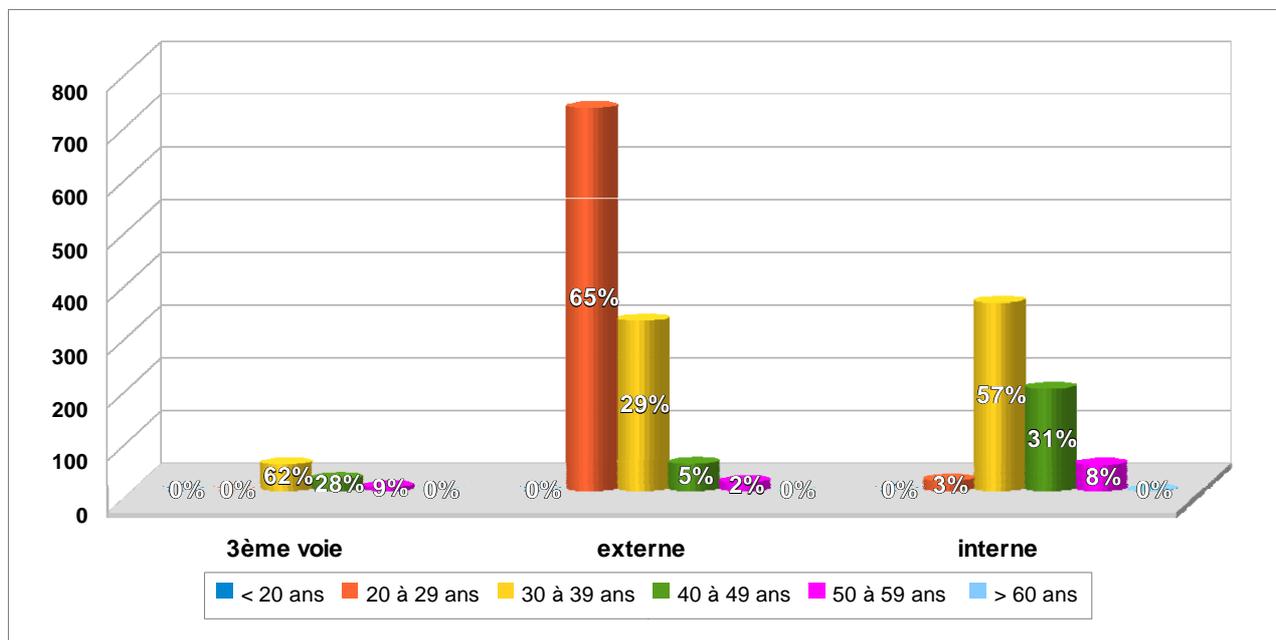
Toutes voies de concours confondues, les femmes représentent la grande majorité des inscrits (82,1%).

C. Tranches d'âge

L'âge moyen des admis à concourir :

- 39 ans pour le concours interne, et le 3^{ème} concours
- 29 ans pour le concours externe

Age des admis à concourir par voies de concours



Pour le concours externe, on observe que les candidats âgés de 20 à 29 ans représentent 65% des admis à concourir. Pour la 3^{ème} voie, forte représentation des 30 à 39 ans (62% des admis à concourir). Enfin, pour le concours interne, 1 admis à concourir sur 2 est âgé de 30 à 39 ans.

D. Choix de l'épreuve facultative

91% des candidats admissibles ont choisi de présenter l'épreuve facultative (73,1% en langue, et 26,9% en T.A.I.)

1. Langue

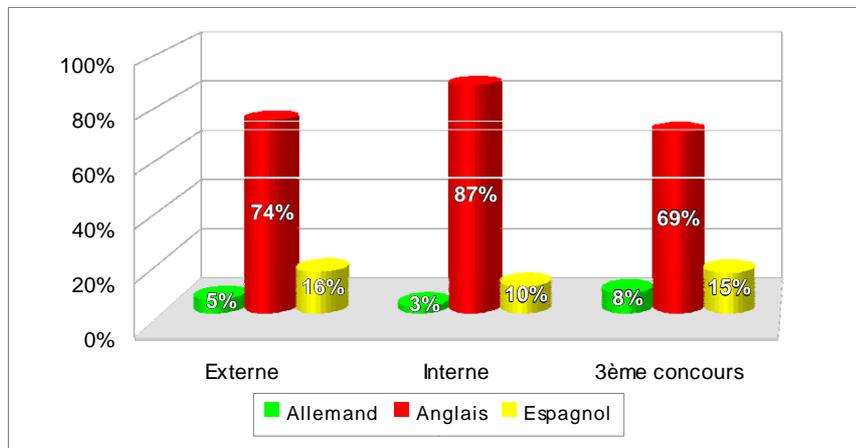
Pour l'épreuve écrite facultative de langue, les candidats ont le choix entre 9 langues étrangères (anglais, allemand, italien, espagnol, grec, portugais, néerlandais, russe ou arabe moderne), et 2 langues anciennes (latin, grec) mais l'anglais est la langue la plus demandée :

- concours externe : 74%
- concours interne : 87%
- 3^{ème} concours : 69%

A noter, que les candidats ont porté leur choix sur uniquement 5 langues (anglais, allemand, espagnol, italien et latin)

LANGUE CHOISIE	NOMBRE DE CANDIDATS PAR LANGUE				
	Allemand	Anglais	Espagnol	Italien	Latin
EXTERNE	3	42	9	1	2
INTERNE	1	34	4	0	0
3 ^{ème} CONCOURS	1	9	2	1	0
TOTAL	5	85	15	2	2

Top 3 des langues vivantes



Le choix des candidats pour l'épreuve orale se porte majoritairement sur l'anglais, puis l'espagnol et l'allemand en 3^{ème} choix.

2. Traitement automatisé de l'information

Sur les 149 candidats admissibles ayant choisi une épreuve facultative lors de leur inscription, 40 ont choisi de présenter l'épreuve de Traitement Automatisé de l'Information.

III. EPREUVES ECRITES D'ADMISSIBILITE

A. Déroulement

Les épreuves se sont déroulées le 25 mai 2011, sur la journée entière, au Parc des expositions de Bruz.

		Musée	Bibliothèque	Archives	Documentation	TOTAL	Taux absentéisme
EXTERNE							
Nb présents	<i>Composition</i>	339	235	73	11	658	38,50%
	<i>Questionnaire</i>	332	233	73	11	649	
INTERNE							
Nb présents	<i>Rapport</i>	72	392	40	4	508	18,00%
	<i>Questionnaire</i>	72	390	39	3	504	
3^{ème} VOIE							
Nb présents	<i>Commentaire</i>	16	43	3	-	62	15,00%
	<i>Questionnaire</i>	16	42	3	-	61	
TOTAL							
Nb convoqués		635	940	158	30	1 763	31,14%
Nb présents		420	665	115	14	1 214	

Le taux général d'absentéisme s'élève donc à 31,14%.

B. Nature des épreuves et analyse des résultats

Les épreuves écrites ont fait l'objet d'une double correction, ainsi que le prévoient les dispositions réglementaires.

Il est attribué à chaque épreuve une note de 0 à 20.

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves d'admissibilité entraîne l'élimination du candidat.

1. Concours externe : épreuve de composition

L'épreuve de la composition porte sur un sujet relatif à l'une des spécialités et à leur environnement professionnel, choisie au moment de l'inscription.

(durée: 3 heures ; coefficient 3)

LIBELLÉ DU SUJET PAR SPECIALITE	
Musée	L'inaliénabilité des collections est-elle une chance ou un danger pour les musées de France?
Bibliothèque	Composition à partir d'une citation de Michel Melot
Archives	Citation du Maréchal Foch, suivi de cette question : De la collecte à la communication, quels sont, selon vous, les principaux enjeux liés à la gestion des archives contemporaines ?
Documentation	La place de la presse dans un service de documentation

Observations générales des correcteurs :

Spécialité musée :

- Le sujet a bien été compris par les candidats qui manquaient d'exemples récents et ont parfois confondu les labels "musées nationaux" et "musées de France".

Spécialité bibliothèque :

- La citation a pu embarrasser les candidats qui se sont cantonnés à la paraphraser sans faire d'effort de problématisation.

Spécialité archives :

- Le sujet a été compris même si la notion « d'archives contemporaines » aurait pu être mieux explicitée. Le niveau reste faible, tant dans la forme que dans l'argumentation.

Spécialité documentation :

- Les devoirs, trop axés sur la constitution des produits documentaires ont négligé les aspects des droits d'auteurs et de la gestion.

CONCOURS EXTERNE - Résultats de l'épreuve de composition par spécialité

SPÉCIALITÉS	Nombre présents	Moyenne générale (sans les 0)	Note la plus haute	Note la plus basse (sans les 0)	Nombre de 0	Nombre de notes éliminatoires
Musée	339	9,60/20	18/20	2/20	3	15
Bibliothèque	235	9,10/20	17/20	2/20	1	5
Archives	73	8,48/20	18/20	1/20	0	5
Documentation	11	10,64/20	14/20	8/20	0	0

3,04% de notes éliminatoires pour l'épreuve de composition (notes inférieures à 05/20).

2. Concours externe : épreuve de rédaction d'un rapport

L'épreuve consiste à rédiger un rapport à partir d'un dossier portant sur une matière relevant de la spécialité choisie par le candidat au moment de l'inscription.

(durée : 3 heures ; coefficient 3)

THÉMATIQUES ABORDÉES PAR SPECIALITE	
Musée	Réflexion sur l'appellation « Musées de France » et sur la démarche des chantiers de collections
Bibliothèque	L'accueil et les services proposés par les bibliothèques aux personnes en situation de handicap
Archives	La réutilisation des données publiques
Documentation	Les incidences de l'émergence de l'information en ligne sur l'activité documentaire

Observations générales des correcteurs :

Spécialité musée :

- Un exercice globalement compris même si le récolement réglementaire et le chantier des collections ont été parfois confondus.

Spécialité bibliothèque :

- Les plans des devoirs étaient souvent simplistes, incomplets, ce qui laisse penser que la nature de l'épreuve n'est pas comprise de tous. L'orthographe voire la syntaxe est un handicap pour bon nombre de candidats.

Spécialité archives :

- Beaucoup de candidats semblent avoir été surpris par la densité du dossier et ont manqué de temps. Peu ont perçu que le sujet dépassait le cadre des services d'archives.

Spécialité documentation :

- Les candidats ont bien compris le sujet. L'analyse des documents n'a pas toujours été bien réalisée.

CONCOURS INTERNE - Résultats de l'épreuve de rapport par spécialité

SPÉCIALITÉS	Nombre présents	Moyenne générale (sans les 0)	Note la plus haute	Note la plus basse (sans les 0)	Nombre de 0	Nombre de notes éliminatoires
Musée	72	10,48/20	16/20	4/20	0	1
Bibliothèque	392	9,09/20	16/20	2/20	3	23
Archives	40	9,04/20	14,5/20	2,5/20	1	4
Documentation	4	11/20	13/20	10/20	1	1

5,71% de notes éliminatoires pour l'épreuve de rapport (notes inférieures à 05/20).

3. 3^{ème} concours : épreuve de commentaires

Un commentaire de texte en lien avec une matière relevant de l'une des spécialités choisie par le candidat au moment de l'inscription.

(durée : 3 heures ; coefficient 3)

INTITULES DES SUJETS	
Musée	"Priver des communautés de leur patrimoine n'est pas justifiable". Un texte de Samuel Sidibé
Bibliothèque	"Quoi de neuf ? Lucrèce..." Un texte de Michel Onfray
Archives	"Une collecte particulière d'archives orales : le projet "douce banlieue", texte de Frédérique Jacquet

Observations générales des correcteurs :

Spécialité musée :

- Pas de commentaires spécifiques

Spécialité bibliothèque :

- Bon nombre de candidats a manqué de culture générale.

Spécialité archives :

- Le sujet était intéressant et clair mais les candidats ne sont pas parvenus à faire preuve d'un vrai esprit critique.

3^{ème} CONCOURS - Résultats de l'épreuve de commentaires

SPECIALITES	Nombre présents	Moyenne générale (sans les 0)	Note la plus haute	Note la plus basse (sans les 0)	Nombre de 0	Nombre de notes éliminatoires
Bibliothèque	43	9,29/20	15/20	3/20	0	4
Archives	3	10,83/20	11,5/20	10/20	0	0
Musée	16	8,41/20	13/20	5/20	0	0

6,45% de notes éliminatoires pour l'épreuve de commentaires (notes inférieures à 05/20).

4. Épreuve de questionnaire commune aux trois voies de concours

Questionnaire de six à dix questions destiné à vérifier les connaissances du candidat dans la spécialité choisie au moment de l'inscription. Chaque question appelant une réponse courte ou développée.

Observations générales des correcteurs :

Spécialité musée :

- Les réponses des candidats sont souvent vagues, sans définition précise des termes demandés démontrant un réel manque de connaissances techniques. De plus, la forme même de l'intitulé de l'épreuve stipulant "réponse courte ou développée" semble avoir gêné des candidats.

Spécialité bibliothèque :

- Les candidats présentent une grande disparité de niveaux de connaissances. L'orthographe est un problème chez beaucoup de candidats.

Spécialité archives :

- Pas d'observations particulières

Spécialité documentation :

- Quelques notions sont mal maîtrisées et peu de candidats se sont posés la question du rôle de la documentation dans une collectivité.

CONCOURS EXTERNE - Résultats de l'épreuve de questionnaire

SPÉCIALITÉS	Nombre présents	Moyenne générale (sans les 0)	Note la plus haute	Note la plus basse (sans les 0)	Nombre de 0	Nombre de notes éliminatoires
Musée	332	9,26/20	19/20	1/20	0	40
Bibliothèque	233	9,90/20	18/20	2/20	0	14
Archives	73	8,95/20	17/20	1,5/20	0	11
Documentation	11	10,32/20	14/20	3,5/20	0	1

10,17% de notes éliminatoires pour l'épreuve de questionnaire.

CONCOURS INTERNE - Résultats de l'épreuve de questionnaire

SPÉCIALITÉS	Nombre présents	Moyenne générale (sans les 0)	Note la plus haute	Note la plus basse (sans les 0)	Nombre de 0	Nombre de notes éliminatoires
Musée	72	11,41/20	18/20	4,5/20	0	1
Bibliothèque	390	10,09/20	19,5/20	2,5/20	0	15
Archives	39	11,55/20	17,25/20	1,5/20	0	2
Documentation	3	10,67/20	12/20	10/20	0	0

3,57% de notes éliminatoires pour l'épreuve de questionnaire.

3^{Ème} CONCOURS - Résultats de l'épreuve de questionnaire

SPÉCIALITÉS	Nombre présents	Moyenne générale (sans les 0)	Note la plus haute	Note la plus basse (sans les 0)	Nombre de 0	Nombre de notes éliminatoires
Musée	16	10,94/20	15,5/20	4,5/20	0	1
Bibliothèque	42	7,52/20	16/20	1,75/20	0	5
Archives	3	9,67/20	15/20	5/20	0	0

9,84% de notes éliminatoires pour l'épreuve de questionnaire.

C. Signes distinctifs

Avant de fixer les seuils d'admissibilité, le jury prend connaissance des ruptures potentielles d'anonymat de copies, qui n'ont pas respecté les règles pourtant inscrites sur le règlement général des concours, sur les sujets et rappelées plusieurs fois oralement.

Pour le concours d'assistant territorial qualifié de conservation du patrimoine et des bibliothèques, il est a noté qu'aucun signe distinctif n'a été relevé sur les copies.

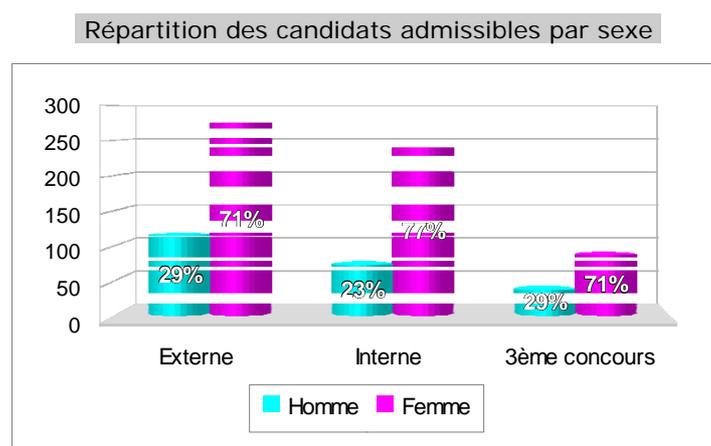
A cette occasion, le jury souhaite attirer l'attention des candidats sur la nécessité de respecter scrupuleusement les consignes du règlement général des concours, consultable en ligne sur le site du CDG35, rappelées tant oralement au début de chaque épreuve que par écrit sur les consignes distribuées le jour des épreuves et sur les sujets eux-mêmes.

D. Candidats admissibles

Après avoir examiné les résultats des épreuves d'admissibilité, le jury fixe les seuils d'admissibilité comme suit :

SPÉCIALITÉS	EXTERNE		INTERNE		3 ^{ème} CONCOURS	
	Seuil	Nb admissibles	Seuil	Nb admissibles	Seuil	Nb admissibles
Musée	14,60/20	19	13,20/20	12	11,20/20	5
Bibliothèque	11,50/20	48	12,90/20	41	10/20	10
Archives	12/20	10	12,90/20	10	9,6/20	2
Documentation	11,40/20	4	10/20	3	-	-
	TOTAL	81	TOTAL	66	TOTAL	17

Soit 164 candidats admissibles.



Toutes voies de concours confondues, les femmes représentent la grande majorité des admissibles (87,2%).

IV. EPREUVES ORALES D'ADMISSION

A. Déroulement

Les épreuves orales d'admission se sont déroulées au Campus de Beaulieu à Rennes le 22 septembre 2011 pour l'épreuve facultative de langue.

Pour l'épreuve obligatoire de conversation et l'épreuve facultative de traitement automatisé de l'information, les candidats ont été convoqués au Centre de Gestion d'Ille et Vilaine du 18 au 20 octobre 2011.

Toutes voies de concours confondues les candidats ont une épreuve orale d'admission obligatoire, une conversation à partir d'un texte à caractère culturel permettant de vérifier la culture générale et la motivation du candidat.

Ils ont eu le choix, au moment de leur inscription entre une épreuve facultative, t de langue ou de traitement automatisé de l'information.

1. Épreuve écrite facultative de langue

Sur les 164 candidats admissibles, 149 avaient choisis une épreuve facultative (109 en langue et 40 en T.A.I).

Sur les 109 candidats convoqués à l'épreuve facultative de langue, 103 étaient présents (5,5% d'absentéisme).

2. Épreuves obligatoire de conversation et facultative de T.A.I.

	EXTERNE		INTERNE		3 ^{ème} CONCOURS		TOTAL	
	Nb Convoqués	Nb Présents	Nb Convoqués	Nb Présents	Nb Convoqués	Nb Présents	Nb Convoqués	Nb Présents
Musée	19	19	12	11	5	5	36	35
Bibliothécaire	48	47	41	41	10	10	99	98
Archives	10	10	10	10	2	2	22	22
Documentation	4	2	3	3	-	-	7	5
TOTAL	81	78	66	65	17	17	164	160
TAUX ABSENTÉISME	3,70%		1,51%		0,00%		2,43%	

Un faible taux d'absentéisme pour ces épreuves d'admission, toutes voies confondues, il s'élève à 2,43%.

B. Résultats des épreuves

CONCOURS EXTERNE - Résultats des épreuves d'admission

SPÉCIALITÉS	ÉPREUVE DE CONVERSATION				ÉPREUVE FACULTATIVE		
	Nombre présents	Moyenne générale (sans les 0)	Note la plus haute	Note la plus basse (sans les 0)	Moyenne générale (sans les 0)	Note la plus haute	Note la plus basse (sans les 0)
Musée	19	12,05/20	16/20	8/20	12,42/20	19/20	7/20
Bibliothécaire	47	11,48/20	18/20	2/20	11,12/20	19,5/20	3/20
Archives	10	12,60/20	17/20	9/20	12,22/20	19/20	4/20
Documentation	2	13/20	18/20	8/20	10,50/20	16/20	5/20

CONCOURS INTERNE - Résultats des épreuves d'admission

SPÉCIALITÉS	ÉPREUVE DE CONVERSATION				ÉPREUVE FACULTATIVE		
	Nombre présents	Moyenne générale (sans les 0)	Note la plus haute	Note la plus basse (sans les 0)	Moyenne générale (sans les 0)	Note la plus haute	Note la plus basse (sans les 0)
Musée	11	11,45/20	15/20	8/20	9,61/20	14,5/20	2/20
Bibliothécaire	41	13,18/20	17/20	9,50/20	12,33/20	18/20	5/20
Archives	10	12,50/20	18/20	8/20	10,30/20	15/20	6/20
Documentation	3	9,50/20	12,5/20	8/20	8,33/20	10/20	6/20

3^{ème} CONCOURS - Résultats des épreuves d'admission

SPÉCIALITÉS	ÉPREUVE DE CONVERSATION				ÉPREUVE FACULTATIVE		
	Nombre présents	Moyenne générale (sans les 0)	Note la plus haute	Note la plus basse (sans les 0)	Moyenne générale (sans les 0)	Note la plus haute	Note la plus basse (sans les 0)
Musée	5	12,20/20	17/20	9/20	10,88/20	14/20	7/20
Bibliothécaire	10	11,70/20	16/20	7/20	11/20	16/20	6/20
Archives	2	11,50/20	13/20	10/20	7,50/20	9/20	6/20

C. Candidats admis

Il convient de souligner que lorsque le nombre de candidats ayant subi avec succès les épreuves de l'un des trois concours est inférieur au nombre de places offertes à ce concours, le jury peut modifier le nombre total de places offertes aux concours externe et interne dans la limite de 15% ou d'une place.

Ainsi des transferts de postes sont possibles, spécialité par spécialité, exclusivement vers les concours externe et interne, lors de la phase d'admission.

Le jury après avoir procédé à la notation des épreuves d'admission, à l'examen de l'ensemble des notes obtenues par les candidats et étudié les possibilités de transfert de postes, a décidé, de retenir les seuils d'admission suivants :

SPÉCIALITÉS	EXTERNE		INTERNE		3 ^{ème} CONCOURS	
	Seuil	Nombre d'admis	Seuil	Nombre d'admis	Seuil	Nombre d'admis
Musée	15,06/20	7	14,63/20	4	13,94/20	2
Bibliothèque	12,63/20	26	14,06/20	19	12,75/20	4
Archives	13,88/20	4	14,69/20	3	11,81/20	1
Documentation	10,13/20	2	10,94/20	1	-	-
TOTAL		39	TOTAL	27	TOTAL	7

Le jury a décidé de transférer du 3^{ème} concours vers le concours interne :

- 1 poste dans la spécialité bibliothèque

Soit 73 candidats admis.

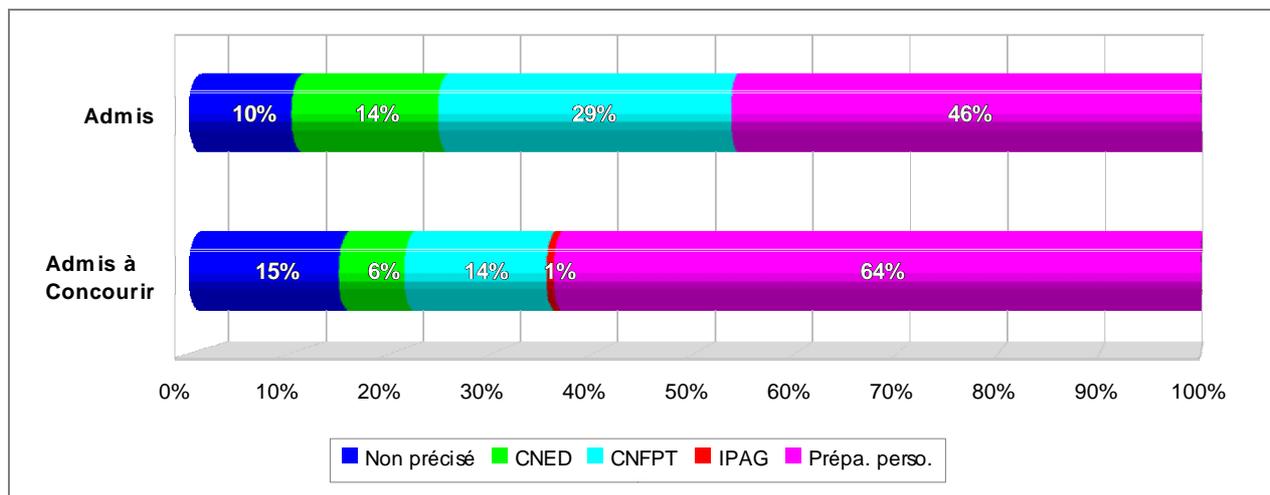
D. Préparation aux épreuves

En ce qui concerne la préparation au concours, les 73 candidats admis ont déclaré :

- avoir effectué une préparation personnelle aux épreuves : 46%
- avoir suivi une formation de préparation aux épreuves via le CNFPT : 29%
- avoir suivi une préparation aux épreuves par un autre organisme : 14%

On remarque que les candidats ayant eu une préparation aux épreuves via le CNFPT, ou le CNED ont deux fois plus de réussite au concours que les candidats ayant effectué une préparation personnelle.

Comparaison préparation aux épreuves



Les 73 candidats admis au concours d'assistant qualifié de conservation du patrimoine 2011, ont déclaré détenir un diplôme pour :

- 31% de niveau 1 (bac +5)
- 40% de niveau 2 (bac+3 à bac +4)
- 25% de niveau 3 (bac +2)
- 4% de niveau 2 (bac)

V. CONCLUSION

Pour conclure, les membres du jury remarquent que 100% des postes ouverts pour la session 2011 ont été pourvus.

Fait à Thorigné-Fouillard le 27 avril 2012

Le Président du jury,

Antoine VERNEY
Conservateur en chef

Concours d'assistant territorial qualifié de conservation du patrimoine et des bibliothèques

les chiffres de la session 2011

	Postes				Candidats admis à concourir				Candidats présents aux épreuves écrites				Seuils d'admissibilité sur 20			Admissibles				Seuils d'admission sur 20			Admis			
	Int	Ext	3 ^{ème}	Total	Int	Ext	3 ^{ème}	Total	Int	Ext	3 ^{ème}	Total	Int	Ext	3 ^{ème}	Int	Ext	3 ^{ème}	Total	Int	Ext	3 ^{ème}	Int	Ext	3 ^{ème}	Total
Musée	4	7	2	13	84	533	18	635	72	332	16	420	13,2	14,6	11,2	12	19	5	36	14,63	15,06	13,94	4	7	2	13
Bibliothèque	18	26	5	49	482	406	52	940	390	233	42	665	12,9	11,5	10	41	48	10	99	14,06	12,63	12,75	19	26	4	49
Archives	3	4	1	8	49	106	3	158	39	73	3	115	12,9	12	9,6	10	10	2	22	14,69	13,88	11,81	3	4	1	8
Documentation	1	2	0	3	5	25	0	30	3	11	-	14	10	11,4	-	3	4	-	7	10,94	10,13	-	1	2	-	3
TOTAL	26	39	8	73	620	1070	73	1763	504	649	61	1214	-	-	-	66	81	17	164	-	-	-	27	39	7	73